



Païement loyer + charges colocation

Par Bantanil009

Bonjour, j'ai pris en colocation, un ami, qui...à cause de problèmes financiers (passagers) ne veut pas que je révisé sa part à la hausse, je l'avais réduite car i avait des problèmes financiers, mais il refuse de payer, tout court depuis presque 6 mois), et que j'augmente, même en hiver, il refuse de payer +++++, pourtant ce n'est pas très élevé et refuse d'entendre que tout a augmenté, donc que je dois augmenter.

Que puis-je faire ? Il refuse d'aborder le sujet, et là, je paye ... tout, nourriture incluse..

En fait, là, c'est une colocation, certes, mais il est complètement à ma charge et refuse toute discusssion.

Que puis je faire ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'entendez pour par "pris en colocation" ?

- vous avez tous les 2 signé un bail avec le propriétaire du logement ?
- vous l'hébergez gratuitement dans votre location ?
- vous l'hébergez gratuitement dans un logement dont vous êtes propriétaire ?
- il a signé avec vous un bail de sous-location ?
- il a signé avec vous un bail de location d'une chambre ?
- il n'a rien signé avec personne ?

Par Bantanil009

Bonjour,

Hébergement à titre gratuit,

Avec un montant spécifié oralement, bien sûr.... et il refuse tout en bloc....il ne paie plus depuis 4 mois, et reporte à chaque fois un supposé paiement de la nourriture + les charges.

Je ne sais pas quel recours je peux avoir.

Merci.

Par Bantanil009

Je suis la propriétaire....

Par yapasdequoi

Ce n'est donc pas une colocation.

C'est un hébergement à titre gratuit et vous n'avez aucun recours juridique ni pour l'obliger à payer ni pour le faire partir.

Vous pouvez seulement l'aider à trouver un autre logement via les services sociaux.

Par janus2

Hébergement à titre gratuit,

Avec un montant spécifié oralement, bien sûr....

Bonjour,

C'est contradictoire, si c'est un hébergement à titre gratuit, il ne peut y avoir de montant !